



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Exercice 2023

clcl.bzh ·   

Table des matières

Table des acronymes	3
1. La présentation générale du service	5
1.1. Le territoire	5
1.2. Les missions du service d'assainissement	6
1.2.1. Le service public de l'assainissement	6
1.3. Les modes de gestion	7
1.4. Bilan annuel d'activité	9
1.5. Les usagers du service	11
1.6. Le patrimoine du service	14
1.7. La collecte des eaux usées	15
1.7.1. Le réseau de collecte	15
1.8. Le traitement des eaux usées	19
1.9. Les interventions et travaux sur le territoire	37
1.10. Démarche Développement Durable	38
1.11. Le service aux usagers	39
2. Le prix du service de l'assainissement	40
2.1. Les modalités de tarification	40
2.2. Le prix de l'assainissement collectif	40
2.2.1. La facture 120m3	40
2.2.2. Comparaison du prix de l'assainissement collectif	44
2.2.3. Décomposition du prix de l'assainissement collectif	44
2.2.4. L'évolution du prix de l'assainissement collectif	46
2.3. Les éléments financiers du service	46
2.3.1. Les recettes	46
2.3.2. Les renouvellements	47
2.3.3. Les investissements (assainissement collectif uniquement)	47
2.3.4. L'évolution de la dette (assainissement collectif uniquement)	49

Table des acronymes

ANC : Assainissement Non Collectif

ARS : Agence Régionale de Santé

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

CLCL : Communauté Lesneven Côte des Légendes

DSP : Délégation de Service Public

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GMAO : Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur

IFEN : Institut Français de l'Environnement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

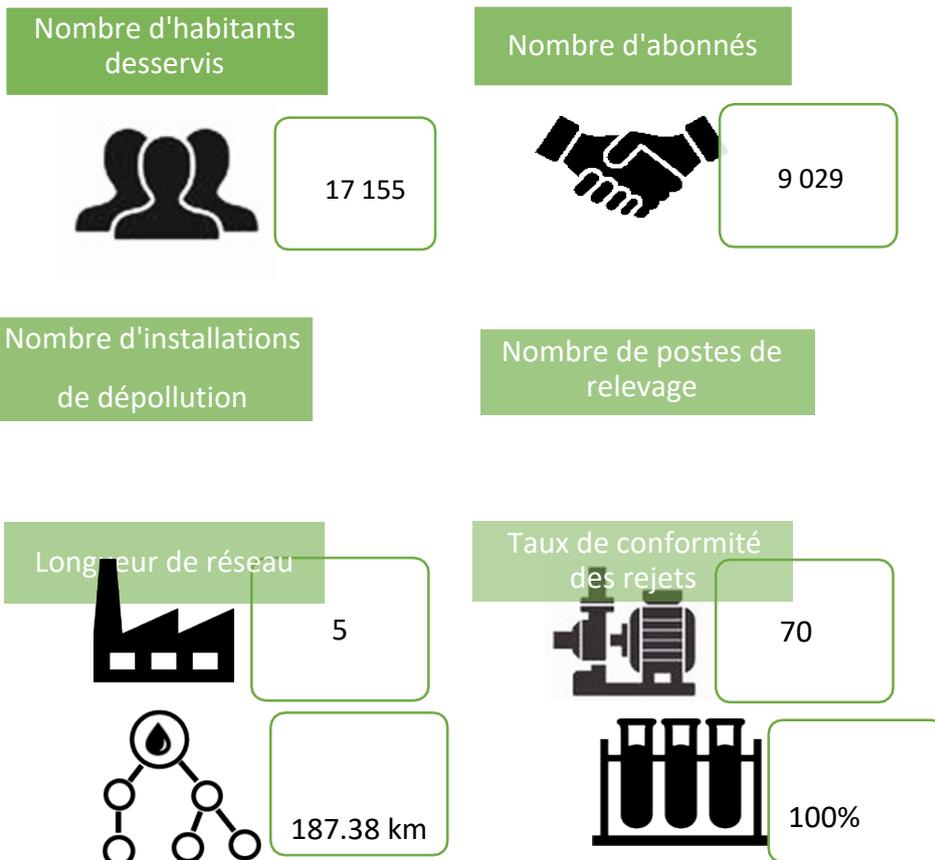
CSD : Conventions spéciales de Déversement

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

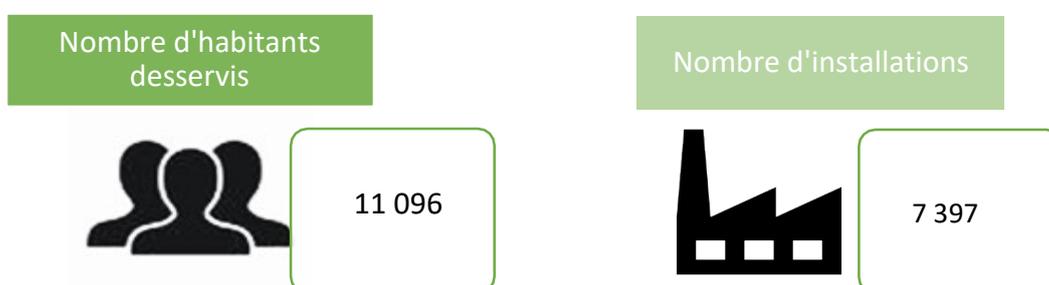
STEP : Station d'épuration

SIG : Système d'Information Géographique

Chiffres clés du service d'assainissement collectif



Chiffres clés du service d'assainissement non collectif



1. La présentation générale du service

1.1. Le territoire

En 2023, le territoire de la Communauté de Lesneven Côte des Légendes comprend 14 communes pour une population de 28 251 habitants (source INSEE 2023)

Communes	Population légale 2021	Population légale 2022	Population légale 2023
Plounéour-Brignogan-plages	1 962	1 980	1993
Guissény	2 046	2 030	2033
Kerlouan	2 145	2 124	2093
Kernilis	1 468	1 448	1451
Kernouës	692	665	678
Lanarvily	430	423	421
Le Folgoët	3 289	3 316	3332
Lesneven	7 535	7 506	7583
Ploudaniel	3 836	3 868	3890
St Frégant	842	859	870
St Méen	942	959	959
Trégarantec	612	621	638
Plouider	1 899	1 869	1860
Goulven	449	451	450
Total	28 147	28 119	28251

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est soumis à l'examen d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (art L1413-1 du CGCT).

La Communauté de Communes n'est donc pas dans l'obligation de soumettre le RPQS à une CCSPL.

Assainissement collectif

La Communauté de Communes assure la compétence assainissement collectif sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

- En régie sur l'ensemble des communes depuis le 01/01/2022.
- Les effluents de la zone Sud de Ploudaniel sont traités par la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas. Un quartier de la zone Ouest est traité par la Communauté de Communes du Pays des Abers.

Assainissement non collectif

La Communauté de Communes exerce la compétence depuis février 2005. Elle assure le contrôle des assainissements non collectifs du territoire, au titre des :

- Contrôle de conception et de réalisation des installations neuves.
- Contrôle de bon fonctionnement tous les 8 ans.
- Contrôle avant-vente.
- Conseil / accompagnement en mise en conformité.

La compétence eaux pluviales n'a pas été transférée à l'EPCI et reste exercée par chaque commune sur l'ensemble du territoire. Elle est financée par leur budget général.

1.2. Les missions du service d'assainissement

La Communauté de Communes a compétence pour l'organisation de ces services publics sur le territoire des communes adhérentes.

Elle a qualité notamment pour :

- Etudier et réaliser les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées
- Assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement
- Etablir le règlement du service
- Fixer le prix de l'assainissement
- Contrôler les assainissements non collectifs et accompagner les usagers dans les mises en conformités
- Contrôler les raccordements à l'assainissement collectif

1.2.1. Le service public de l'assainissement

- **La collecte et le transport des eaux usées :**

La CLCL assure la collecte des effluents des abonnés via les réseaux d'assainissement. Ces réseaux sont de type "séparatif" ne récupérant que les effluents organiques.

Une fois collectées, les eaux usées produites par les usagers sont transportées vers les installations de traitement.

Les communes concernées par l'assainissement collectif sont les suivantes :

- Lesneven / Le Folgoët
- Ploudaniel
- Plouider / Goulven
- Plounéour-Brignogan-Plages
- Guissény / Kerlouan

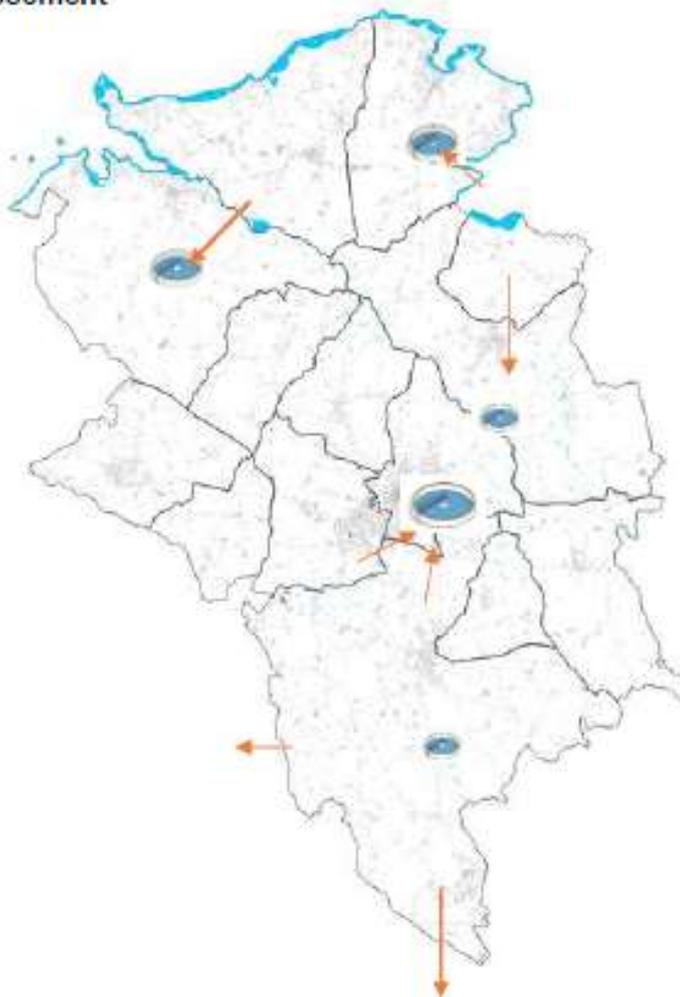
- **L'épuration :**

La Communauté de Communes est maître d'ouvrage de 5 stations d'épuration, qui traitent l'ensemble des effluents produits par ses habitants hormis La zone Sud de Ploudaniel et un quartier de la zone ouest, soit une capacité de traitement nominale cumulée de 26 450 équivalents-habitants. Les communes de Kernouës, Kernilis, Lanarvily, Saint Méen, Saint Frégant et Trégarantec n'ont pas d'assainissement collectif en 2023.

1.3. Les modes de gestion

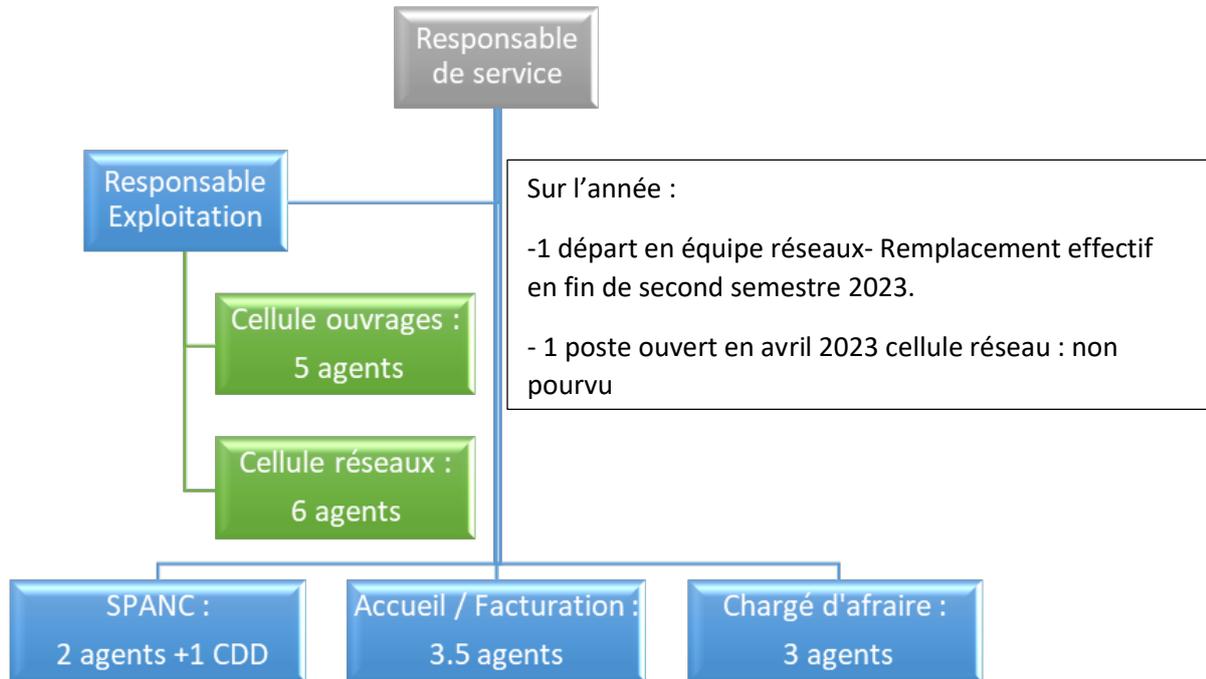
Mode de gestion : 100 % régie

Schéma assainissement



La totalité du territoire est en régie communautaire depuis le 01/01/2022.

Cette régie a été créée le 1^{er} janvier 2020 et est composée d'un effectif de 22 agents dédiés à l'exploitation de l'assainissement collectif et à la gestion clientèle, à l'assainissement non-collectif et à l'eau potable :



1.4. Bilan annuel d'activité

L'année 2023 est marquée par :

Le conseil d'exploitation s'est réuni à 5 reprises : son rôle est de veiller au bon fonctionnement de la régie, d'échanger sur les problématiques rencontrées, pour en référer ensuite au Conseil communautaire qui reste l'organe décisionnel. Le rôle du conseil d'exploitation est donc consultatif.

Le conseil d'exploitation est formé d'élus, d'une association représentant les usagers, de membres extérieurs compétents et d'agents communautaires.

Sur le plan comptable, la régie communautaire dispose d'un budget annexe avec une trésorerie distincte de celle de la Communauté de communes.

Pour les années à venir afin de renforcer le service assainissement, la CLCL prévoit :

- Le renouvellement des supervisions des stations d'épuration de Plouneour Brignogan ; Ploudaniel et Plouider.
- Acquérir un outil pour produire les rapports de fonctionnement annuels, les diagnostics permanents, les dépôts mensuels des fichiers réglementaires (format SANDRE) des systèmes d'assainissement.
- Lever les non-conformités réglementaires sur la mesure des volumes surversés (Plouneour Brignogan – Ploudaniel);
- Améliorer le niveau de connaissance des réseaux (numérisation des plan relevés terrain, matériaux, diamètres, profondeur...) via un marché à bon de commande ;
- Réduire significativement les déversements régulier en hiver sur le système d'assainissement de Lesneven Le Folgoët (Place des Douves).
- Le déploiement du pilotage de l'IA avec une réflexion sur des panneaux solaires

Concernant l'exploitation, les faits marquants de 2023 sur l'assainissement collectif sont :

Lieu	Faits marquants 2023
Système d'assainissement Lesneven- Le Folgoet	Mise en place de protection sur l'aire de compostage
	Absence de dépassement de la charge entrante
	Renouvellement complet du dégrilleur
	Remise en état des équipements du poste de recirculation de la STEP
	Renouvellement de pompes sur les PR de Kerbriant, Basilique, mise en place de sondes piezzo, clapets anti retour
	Remise en service du système redox en prévision d'un pilotage par IA
	Implantation de nouveaux équipements de télégestion sur la STEP bassin orage, 3 PR
Système assainissement Ploudaniel	Implantation de nouveaux équipements de télégestion sur la STEP, 1 PR
	Sécurisation de la mesure sur le poste d'entrée (sonde radar)
	Renouvellement d'un préleveur
	Campagne de test à la fumée
Système assainissement Plouneour Brignogan	Renouvellement d'un tronçon assainissement (route de la Corniche°phase 1)
Système Assainissement Guisseny/Kerlouan	STEP : renouvellement de petits équipements (sonde, détecteurs, pompes)
	Recherche d'intrusion d'eau parasites
	Renouvellement raquettes d'aération
Système d'assainissement de Goulven / Plouider	Renouvellement d'un préleveur

1.5. Les usagers du service

Population desservie

Sur la base d'une estimation de 1.9 habitants par bâti desservi, la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées est répartie comme suit :

Communes	Population desservie			
	2020	2021	2022	2023
Lesneven	7068	7 228	7129	7283
Le Folgoet	2242	2 278	2405	2459
Brignogan	1217	1 260	1292	1853
Plounéour Trez	535	515	526	
Kerlouan	530	621	1109	1151
Guissény	1094	1 336	1603	1702
Ploudaniel	1700	1 732	1845	1877
Plouider	775	883	931	997
Goulven			179	200
Total	15 436	15 853	17 024	17 442

NB : inclus résidence secondaire.

Abonnées du service d'assainissement collectif

On distingue plusieurs types d'abonnés pour le service de l'assainissement collectif. En effet, les usagers de l'assainissement peuvent se trouver dans des situations différentes par rapport au réseau de collecte des eaux usées. On distingue alors :

- les usagers « non raccordables » au réseau de collecte, pour des raisons de non-desserte par le réseau ou pour des raisons techniques. Ces usagers sont classés en zone d'assainissement non collectif et ne sont pas redevables de la redevance assainissement collectif,
- les usagers « raccordés » au réseau d'assainissement collectif,
- les usagers « raccordables, mais non raccordés ». Les abonnés de ces logements ont une obligation de raccordement dans un délai de 2 ans après pose du collecteur qui les dessert. L'utilisateur est facturé de la redevance d'assainissement collectif à compter du raccordement effectif. Dépassé le délai de 2 ans, si l'utilisateur n'est pas raccordé à l'assainissement collectif la redevance d'assainissement collectif peut être majorée à 100% sous forme de pénalité.

Le nombre d'abonnés (contrats actifs) du service d'assainissement collectif est de 9180 en 2023.

Communes	Abonnés			
	2020	2021	2022	2023
Lesneven	3 720	3 804	3 752	3 833
Le Folgoët	1 180	1 199	1 266	1 294
Brignogan	641	663	680	966
Plounéour Trez	282	271	277	
Kerlouan	279	327	584	606
Guissény	576	703	844	896
Ploudaniel	895	912	971	988
Plouider	408	447	490	492
Goulven			94	105
Total	8 126	8 326	8 960	9 180

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 48.9 abonnés/km au 31/12/2023.

En 2023, 4 autorisations de déversement d'effluents [D202.0] existent sur le territoire.

Les usagers en Assainissement Non Collectif (ANC)

On dénombre, fin 2023, 7 397 assainissements individuels.

Ces équipements font l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement par le service Eau & assainissement tous les 8 ans ainsi que d'un contrôle spécifique en cas de vente du bien immobilier. Approximativement 65% des installations d'ANC du territoire sont non conformes. Fin 2023, on dénombre environ 162 ANC non conformes avec pollution (contre 478 identifiés fin 2021).

Cette amélioration résulte :

- Des extensions de réseau sur Guissény, Kerlouan et Goulven
- Du plan d'action spécifique pollueurs mis en œuvre

L'activité du service en 2023 a été la suivante :

Type de contrôle	2019	2020	2021	2022	2023
Conception	131	133	155	185	143
Réalisation	192	96	109	142	179
Bon fonctionnement	598	434	457	903	792
Pénalités				76	76
Vente	183	148	172	135	117
Vente + CBF	781	582	629	1 038	909
Moyenne mensuel CBF contrôles	66	48.5	52.4	97.75	75.7

Pour respecter le cycle de 8 ans, il faut en moyenne réaliser 77 contrôles de bon fonctionnement par mois. Le service est composé en 2023 de 3 ETP contrôleurs, suite à une embauche en CDD dans le cadre du plan d'action pollueurs.

Volumes assujettis

La facturation des usagers du service d'assainissement collectif se base sur la consommation d'eau potable.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle rapportée au nombre d'abonnés) est **de 72 m³/abonné/an** au 31/12/2023.

Les volumes assujettis à la redevance d'assainissement collectif sont de 647 027 m³ en 2023.

Volumes assujettis (m ³)	2020	2021	2022	2023
Lesneven	247 710	279 009	282 453	273 739
Le Folgoet	84 022	110 042	96 365	95 651
Brignogan	26 543	49 998	54 399	63 001
Plounéour Trez	18 533	18 380		
Kerlouan	20 153	21 944	27 452	37 993
Guissény*	35 734	40 872	45 055	48 404
Ploudaniel	91 222	91 631	93 139	82 146
Goulven			2 033	6 967
Plouider	Non connu	35 898	21 904	39 126
Total	493 937	647 774	622 800	647 027

- Y compris 1 936 m³ pour Plouguerneau
- Y compris le volume de Ploudaniel déversé sur les stations d'épuration de Landerneau et Le Drennec

1.6. Le patrimoine du service

Le tableau suivant présente le patrimoine d'exploitation depuis la collecte des eaux usées jusqu'au rejet des eaux traitées (les données sont extraites du SIG communautaire) :

Systeme	Linéaire réseaux eaux usées séparatifs (km)	postes de relevages	Station d'épuration	branchements (km)
Lesneven – Le Folgoët	72.9	13	Lesneven	9.28
Guissény - Kerlouan	45.615	36	Guissény	7.66
Ploudaniel	27.3	8	Ploudaniel /Lesneven /Landerneau /Le Drennec	6.042
Plounéour-Brignogan-Plages	24.79	11	Brignogan	3.05
Plouider - Goulven	17.12	3	Plouider	3,3
TOTAL	187.743	71		29.335

En attente de la rétrocession d'un poste de relevage (lotissement Pen Ar Ch'oat) sur Lesneven.

Le linéaire de réseaux est indiqué hors branchements.

La longueur du linéaire de réseau augmente du fait de l'intégration de plans de réseaux existants et de nouveau lotissement. Aucune extension par le service.

Peu de branchements cartographiés

Un important travail à réaliser pour déterminer les matériaux et les diamètres. Le service exploite les données de création de branchements pour corriger le SIG.

Pour rappel, le service doit répondre avant fin 2026 à une géolocalisation en classe A.

EU

Commune	Conduites principales en mètres	Branchements en mètres	% de matériaux renseignés	%de diamètres renseignés	% d'années de pose renseignées	% de période renseignée
Goulven	6 822	898	100%	100%	100%	100%
Guissény	27 542	5 046	60%	67%	50%	50%
Kerlouan	18 074	2 614	64%	65%	58%	56%
Le Folgoët	20 615	4 789	52%	65%	69%	67%
Lesneven	52 303	4 491	34%	76%	49%	50%
Ploudaniel	27 301	6 042	41%	59%	94%	94%
Plouider	10 296	2 406	100%	69%	41%	41%
Plounéour-Brignogan-Plages	24 791	3 049	32%	47%	70%	70%
Total	187 743	29 335	60%	68%	66%	66%

1.7. La collecte des eaux usées

1.7.1. Le réseau de collecte

Linéaire de réseau : évolution

Linéaire de réseau hors branchements (km)	2021	2022	2023
Lesneven	50,3	51,9	57,3
Le Folgoët	19,3	20	20,61
Plounéour-Brignogan-Plages	24	27,8	24,8
Kerlouan	10,7	11	18,07
Guissény	21,7	21,7	27,54
Ploudaniel	25,8	26,9	27,3
Plouider	9,8	10,3	10,3
Goulven		6,8	6,8
Total	161,7	176,4	187,7

Hormis les extensions de réseaux de Guissény Kerlouan qui ne sont pas encore totalement intégrées, les évolutions du linéaire sont à mettre en lien avec la création de lotissements privés dont les réseaux sont rétrocédés au domaine public.

Branchements

Suivi des branchements	2020	2021	2022	2023
Nbre de branchements	8 126	8 507	9 016	9 029

Par défaut, il est comptabilisé un branchement par abonné. Ce chiffre est légèrement sur-estimé du fait de l'individualisation du comptage.

Le détail des contrôles de bon raccordement réalisés en Régie :

	2020			2021				courrier relance	2022					2023						
	CC	CV	total	CC	CV	CV relance pollueur	total		CC	CV	CV relance pollueur	total	courrier relance	CC	CV	A notre demande	total	Annonce pénalité	Pénalités non raccordement	courrier relance
janvier	15	3	18	22	0		22		13	0	13	26	0	12	3		15			
février	16	3	19	20	2		22		16		20	36		19	6		25	21		8
mars	12	1	13	23	2		25		20		11	31	10	24	9		33	40		
avril			0	25	3		28		31		7	38		12	15		27	13		3
mai	15		15	18	1		19	42	33	1	4	38		17	6		23	37		
juin	25	1	26	28	2	8	38	50	19		3	22		26	15	11	52	6	49	5
juillet	30	5	35	27	3	9	39	40	17		2	19	10	20	10	3	33			
août	20	1	21	15	1	11	27	50	22	4		26	16	14	6	11	31			
septembre	20	3	23	19	4	10	33	10	23	7	1	31	11	27	10	5	42	3	19	14
octobre	27	1	28	29	2	12	43	40	21	4	3	28	9	27	11	3	41	1	21	
novembre	18	3	21	12	0	9	21	38	16	1	5	22		23	7	15	45		10	2
décembre	13	1	14	24	1	18	43	31	15	2	2	19		10	3	20	33			
Total	211	22	233	262	21	77	360	301	246	19	71	336	56	231	101	68	400	121	102	29
Total annuel contrôles			233				360					336					400			

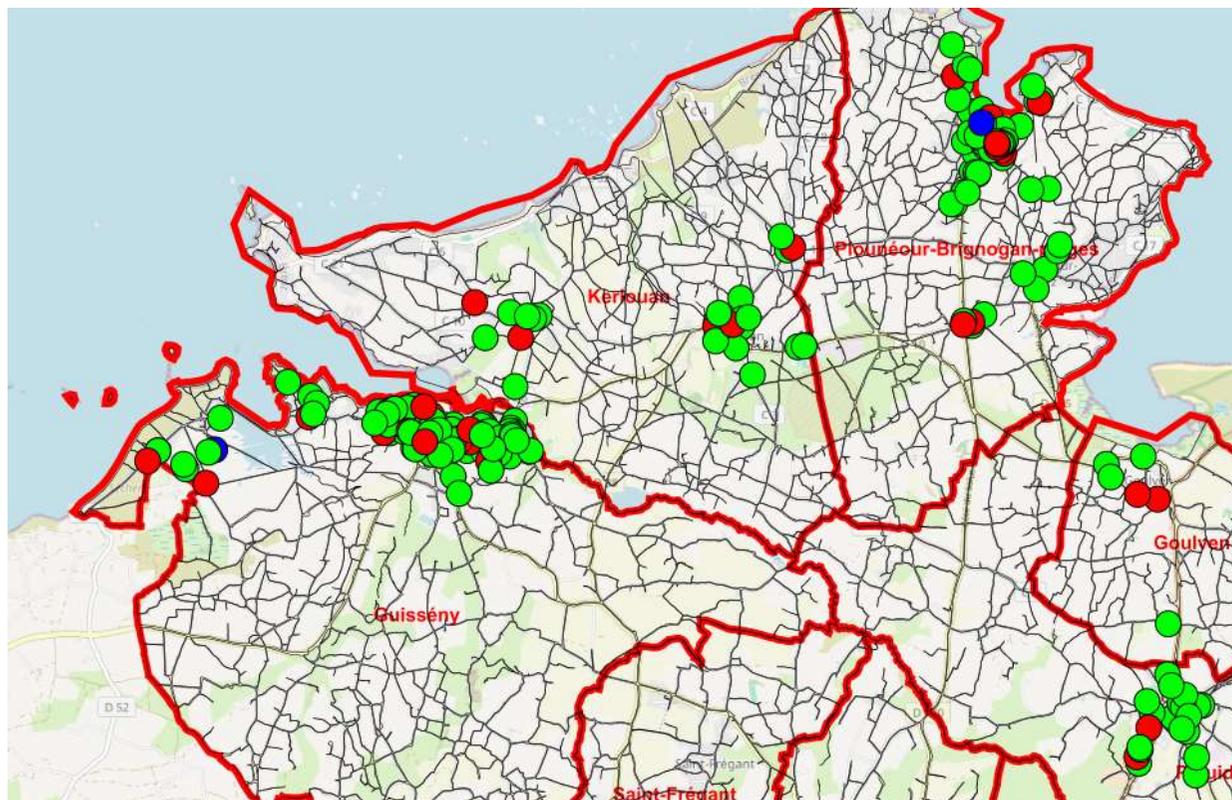
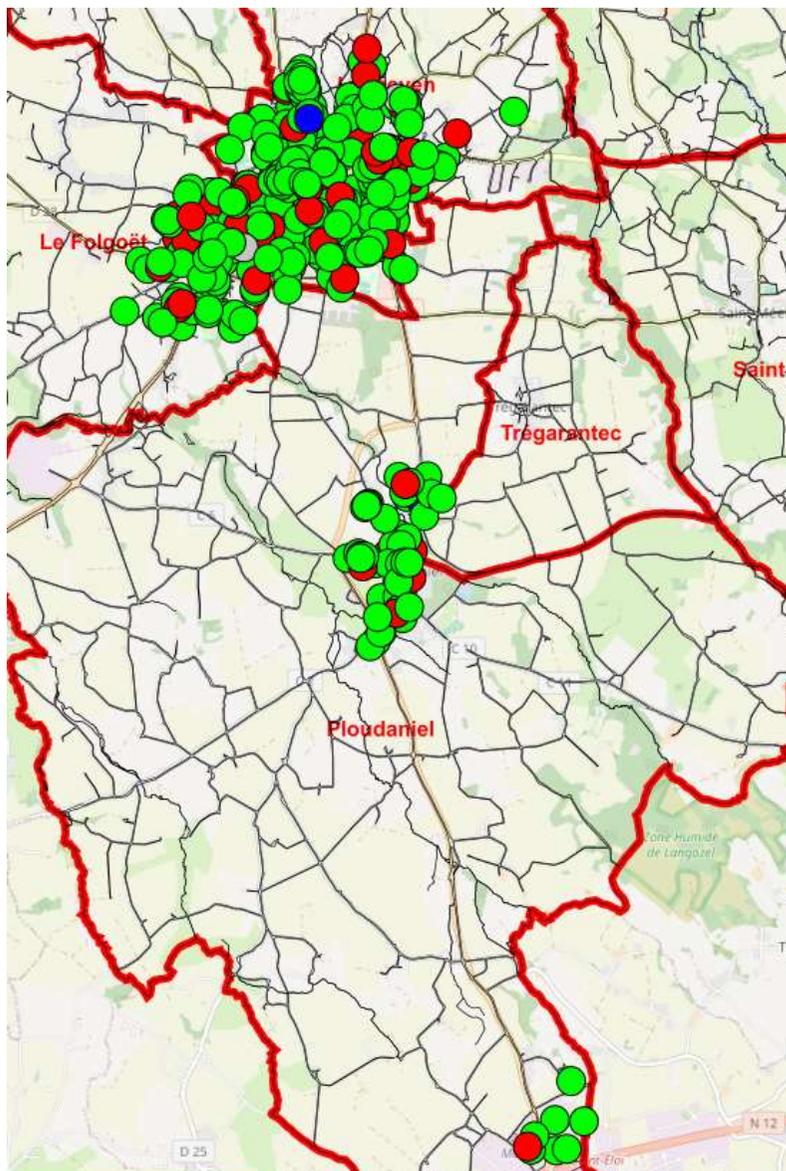
Note :

CC = contrôle de conformité initial

CV : contre visite suite à contrôle initial non conforme

Le suivi des dossiers se fait dorénavant sous un outil métier R spac.

Ceci permet d'assurer un suivi des raccordements non conformes par un report sur la cartographie, la gestion des bilans, la gestion des relances et l'application des pénalités (non-conformité et non raccordés).



Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

En prenant en compte les branchements mis en service jusqu'au 31/12/2022, le taux est de 97.4 % (9 273 raccordables – 9 029 raccordés).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La connaissance patrimoniale en assainissement est identifiée comme un axe d'amélioration. Ce taux est actuellement de 61/120 en 2023 (en augmentation) du fait du travail d'enquête sur les réseaux,

	Points maximum	Points obtenus
Partie A		
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants		
Partie B		
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	15	7
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	7
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants		
Partie C		
Existence d'information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	15	10
Localisation et description de tous les ouvrages annexes et des servitudes	10	0
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	1
Localisation des interventions	10	0
Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseaux	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
TOTAL	120	61

1.8. Le traitement des eaux usées

Ouvrages d'épuration

Le traitement des eaux usées de la Communauté de communes est réalisé sur 5 stations d'épuration.

Station d'épuration	Année de mise en service	Capacité de traitement	Débit nominal
LESNEVEN	1995	13 500 eq Hab	2 600 m ³ /j
PLOUIDER	2011	1 850 eq Hab	333 m ³ /j
BRIGNOGAN	1989	3 000 eq Hab	550 m ³ /j
GUISSENY	2018	6 000 eq Hab	1 100 m ³ /j
PLOUDANIEL	2011	2 100 eq Hab	465 m ³ /j

Une analyse de risque de défaillance a été réalisée sur les stations de Ploudaniel, Lesneven et Brignogan, en respect de l'article 7 de l'arrêté du 21 juillet 2015. Cette analyse a été réalisée par Altéreo. Les conclusions alimentent le plan pluriannuel d'investissement.

Station de Lesneven	2019	2020	2021	2022	2023
Débit nominal (m³/j)	2 600	2 600	2600	2600	2600
Débit entrant (m³/j)	1 596	1 992	1670	1307	1 571
Taux de charge hydraulique (%)	61%	77%	64 %	50%	60.4 %
Charge nominale DBO5 (kg/j)	810	810	810	810	810
Charge DBO5 entrante (kg/j)	396,7	346	381	370	399,5
Taux de charge polluante (%)	46%	43%	47%	46 %	49 %

Station de Ploudaniel	2019	2020	2021	2022	2023
Débit nominal (m³/j)	465	465	465	465	465
Débit entrant (m³/j)	289	361	335	242	325
Taux de charge hydraulique (%)	62%	78%	72%	52 %	70 %
Charge nominale DBO5 (kg/j)	126	126	126	126	126
Charge DBO5 entrante (kg/j)	58,4	54	54	61.5	56.4
Taux de charge polluante (%)	46%	43%	43%	49 %	45 %

Station de Plouider	2019	2020	2021	2022	2023
Débit nominal (m³/j)	333	333	333	333	333
Débit entrant (m³/j)	94	90	93	108	135
Taux de charge hydraulique (%)	29%	27%	28%	32 %	40 %
Charge nominale DBO5 (kg/j)	111	111	111	111	111
Charge DBO5 entrante (kg/j)	41	36,9	38,4	52.7	57,2
Taux de charge polluante (%)	36,9%	33 %	35%	48 %	51.5 %

Station de Brignogan	2019	2020	2021	2022	2023
Débit nominal (m³/j)	550	550	550	550	550
Débit entrant (m³/j)	360	361	345	282	362
Taux de charge hydraulique (%)	65%	65%	63%	51 %	60 %
Charge nominale DBO5 (kg/j)	180	180	180	180	180
Charge DBO5 entrante (kg/j)	68,1	67,3	71.06	66.5	83.2
Taux de charge polluante (%)	38,10%	37,00%	39,5 %	37 %	46.3 %

Station de Guisseny	2019	2020	2021	2022	2023
Débit nominal (m³/j)	1100	1100	1100	1100	1100
Débit entrant (m³/j)	255	363	388	371	515
Taux de charge hydraulique (%)	23,18%	33,00%	35,2 %	34 %	47 %
Charge nominale DBO5 (kg/j)	360	360	360	360	360
Charge DBO5 entrante (kg/j)	NC	43	58	73.4	85.4
Taux de charge polluante (%)	NC %	12,00%	16,1%	20.4 %	30 %

Performance du système épuration

 ● **Efficacité épuratoire des stations :**

Efficacité épuratoire - Station de LESNEVEN	Seuil arrêté préfectoral	2021	2020	2022	2023
Concentration DBO5 en sortie (mg/L)	20/25	1.7/2.3	1.8/2.2	1.9/2.2	2.7 / 2.4
Rendement épuratoire DBO5 (%)	97%/95%	99.4%/98.9%	99.3%/98.8%	99.3 %/99.2 %	99 % / 99 %
Concentration DCO en sortie (mg/L)	80/90	21.1/24	25.5/26.2	24.5/23.1	19.8 / 23.1
Rendement épuratoire DCO (%)	93%/90%	97.3%/95.7%	96.5%/94.9%	96.5/96.4	97.2 % / 96.3 %
Concentration MES en sortie (mg/L)	30/35	3.1/4.9	3.1/4.9	5.4/4.5	3.8 / 3.9
Rendement épuratoire MES (%)	96%/90%	99.3%/98.2%	99.2%/98.2%	98.7/98.8	99.1 % / 98.8 %
Concentration NGL en sortie (mg/L)	10/15	5.1/7.4	3.4/6.9	5.2/8.7	4.3 / 6.5
Rendement épuratoire NGL (%)	90%/85%	94.1%/88.3%	95.5%/87.1%	94.3/86.5	94.8 % / 88.9 %
Concentration NTK en sortie (mg/L)	8/10	1.6/2.2	1.5/1.7	1.8/1.2	1.4 / 2.3
Rendement épuratoire NTK (%)	90%/85%	98.2%/96.5%	98.2%/96.6%	98/96.5	98.3 % / 95.7 %
Concentration Pt en sortie (mg/L)	1	0.8/0.7	0.7/0.8	0.7/0.8	0.5 / 0.7
Rendement épuratoire Pt (%)	95%	94.8%/90.7%	92.9%/87.6%	94.6*92.1	95.7 % / 91.4 %
Conformité à l'arrêté préfectoral		100 %	100%	100 %	100 %

Efficacité épuratoire - Station de Ploudaniel	Seuil arrêté préfectoral	2021	2020	2022	2023
Concentration DBO5 en sortie (mg/L)	25	1.7	0.8	2.5	3
Rendement épuratoire DBO5 (%)	95%	99%	98.7%	99 %	98.1 %
Concentration DCO en sortie (mg/L)	90	19.3	8.1	22.8	20.4
Rendement épuratoire DCO (%)	90%	95%	94.7%	96	95.2 %
Concentration MES en sortie (mg/L)	35	4.6	1.8	5.4	5.7
Rendement épuratoire MES (%)	95%	98%	97.8%	98.2	97.5 %
Concentration NGL en sortie (mg/L)	15	5	1.6	5.6	5.2
Rendement épuratoire NGL (%)	90%	90%	90.6%	91.6	88.6 %
Concentration NTK en sortie (mg/L)	10	1.5	0.6	2	2.6
Rendement épuratoire NTK (%)	90%	97%	96.6%	96.9 %	94.9 %
Concentration Pt en sortie (mg/L)	2	1.3	0.4	1.3	1.1
Rendement épuratoire Pt (%)	85%	80%	81.2%	85.3 %	81.4 %
Conformité à l'arrêté préfectoral		83%	83%	100 %	100 %

Efficacité épuratoire - Station de Plouider	Seuil arrêté préfectoral	2021	2020	2022	2023
Concentration DBO5 en sortie (mg/L)	25	3.1	3.0	2.3	4.1
Rendement épuratoire DBO5 (%)	95%/90%	99.2%/99.4%	99.2%/99.3%	99.6 % / 99.5 %	99.4 %/99.8 %
Concentration DCO en sortie (mg/L)	90	23.1	26.7	28.6	31
Rendement épuratoire DCO (%)	90%/80%	98.2%/97.6%	97.4%/96.9%	97.5% / 97.5%	97.6 % / 96.2 %
Concentration MES en sortie (mg/L)	35	3.7	4.5	6.1	6.3
Rendement épuratoire MES (%)	95%/90%	99.6%/99%	98.1%/98.7%	99.3 % / 98.6%	99.3 % / 98.1 %
Concentration NGL en sortie (mg/L)	15/20	3.9/6.2	3.8/5.7	5.1/10.1	4.4
Rendement épuratoire NGL (%)	90%/85%	96.5%/93.6%	96.5%/93.7%	96.1 %/ 87.4 %	97.7 % / 96.4 %
Concentration NTK en sortie (mg/L)	10	2.7	2.4	3	2.5
Rendement épuratoire NTK (%)	90%/85%	97.4%/97.8%	98.5%/96%	97.4 %/ 96.9%	97.1 % / 94.6 %
Concentration Pt en sortie (mg/L)	2	1	0.9	1.3	1
Rendement épuratoire Pt (%)	90%/80%	93.3%/92.1%	93.4%/88.6%	93% / 85.4	91.2 % / 89.9 %
Conformité à l'arrêté préfectoral		100,00%	100,00%	100 %	100 %

Efficacité épuratoire - Station de GUISSENY	Seuil préfectoral	arrêté	2021	2020	2022	2023
Concentration DBO5 en sortie (mg/L)	20		1.4	2.6	1.7	2.1
Rendement épuratoire DBO5 (%)	95%		99%	97.9%	99.2 %	98.4 %
Concentration DCO en sortie (mg/L)	90		14,5	18.6	20	20
Rendement épuratoire DCO (%)	90%		96%	94.5%	96.2 %	94.2 %
Concentration MES en sortie (mg/L)	20		3.7	4.1	6.1	5.7
Rendement épuratoire MES (%)	95%		98%	97.9%	97.9	97.8 %
Concentration NGL en sortie (mg/L)	15		4.2	2.2	2.8	2.7
Rendement épuratoire NGL (%)	90%		90.5%	94.7%	98.8 %	94 %
Concentration NTK en sortie (mg/L)	10		1.2	1.2	1.8	1.7
Rendement épuratoire NTK (%)	90%		98%	97.2%	97.2 %	76.8 %
Concentration Pt en sortie (mg/L)	2		1	0.7	1.3	1.2
Rendement épuratoire Pt (%)	85%		83%	86%	85 %	76.8 %
Conformité à l'arrêté préfectoral			83.3%	100%	100 %	83.3 %

Efficacité épuratoire - Station de BRIGNOGAN	Seuil arrêté préfectoral	2021	2020	2022	2023
Concentration DBO5 en sortie (mg/L)	25	4	2.9	3	3.8
Rendement épuratoire DBO5 (%)	94%	98,8%	98.4%	98.8 %	98.2 %
Concentration DCO en sortie (mg/L)	90	27,3	29.4	33.3	29.2
Rendement épuratoire DCO (%)	91%	94,7%	93.4%	95.1 %	94.7 %
Concentration MES en sortie (mg/L)	20	6,8	6.2	7.3	8.9
Rendement épuratoire MES (%)	97%	98,7%	97.8%	98 %	97.4 %
Concentration NGL en sortie (mg/L)	15	7,1	5.7	5.9	7.9
Rendement épuratoire NGL (%)	85%	89,1%	88.5%	90.4 %	82,5 %
Concentration NTK en sortie (mg/L)	10	3,1	1.9	1.9	2.4
Rendement épuratoire NTK (%)	90%	96,6%	96.2%	97.1 %	95.3 %
Concentration Pt en sortie (mg/L)	2	1	1.1	1.1	0.9
Rendement épuratoire Pt (%)	90	86,9%	81.7%	87.8 %	85.4 %
<u>Conformité à l'arrêté préfectoral</u>		83,3%	83.3%	83.3 %	100 %

Le rendement sur le phosphore est difficilement atteignable

● **Conformité des équipements et des performances épuratoires *:DDTM**

	2020	2021	2022	2023
Conformité du système de collecte				
Station de Lesneven	NC	NC	NC	NC
Station de Ploudaniel	C	C	C	C
Station de Plouider	C	C	C	C
Station de Guissény	NC	NC	C	C
Station de Brignogan	NC	C	C	C
Conformité du système de traitement				
Station de Lesneven	C	C	C	C
Station de Ploudaniel	C	C	C	C
Station de Plouider	C	C	C	C
Station de Guissény	C	C	C	C
Station de Brignogan	NC	C	C	C
Conformité globale				
Station de Lesneven	NC	NC Locale	NC ERU	NC ERU
Station de Ploudaniel	C	NC Locale	C	C
Station de Plouider	C	C	C	C
Station de Guissény	NC	NC locale	C	C
Station de Brignogan	NC	C	C	C

La conclusion comprend les aspects documentaires et techniques.

La NC ERU du système Lesneven -le Folgoët résulte des déversements au point dit Place des Douves ». Le bilan précise que le système peut supporter de nouveaux apports en charge organique. L'accent doit être mis sur la réduction des eaux parasites qui entraînent une surcharge hydraulique du système de collecte et de fait des débordements au droit des postes de relevage de Kerbriant, Pen Ar Ch'oaat et au point A1 Place des Douves

Conformité des équipements : AELB

	2020	2021	2022	2023
Conformité du système de collecte				
Station de Lesneven		Correcte	Correcte	Correcte
Station de Ploudaniel		Non concerné	Non concerné	Non concerné
Station de Plouider			Non concerné	Non concerné
Station de Guissény			Incorrecte	Correcte
Station de Brignogan	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Conformité du système de traitement				
Station de Lesneven		Correcte	Correcte	Correcte
Station de Ploudaniel		Correcte	Incorrecte	Incorrecte
Station de Plouider			Non concerné	Non concerné
Station de Guissény		Correcte	Incorrecte	Correcte
Station de Brignogan		Correcte	Correcte	Incorrecte
Conformité globale				
Station de Lesneven			Correcte	Correcte
Station de Ploudaniel			Incorrecte	Incorrecte
Station de Plouider			Non concerné	Non concerné
Station de Guissény			Incorrecte	Correcte
Station de Brignogan			Correcte	Incorrecte

L'évaluation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne porte sur la métrologie.

Station de Ploudaniel : Point A2 (trop plein entrée station) à déconnecter du point A2 (sortie station) et à équiper de mesure de débit et pas seulement en temps.

Station de Brignogan : identifier physiquement le point A2, à priori existant. L'équiper en mesure de débit.

***BRIGNOGAN :**

Comme le souligne le rapport annuel 2023 du SEA le fonctionnement technique de la station est globalement satisfaisant.

Le bilan annuel de la DDTM:

Système de collecte :

Système de traitement :

Charge organique (jour de pointe)	166 kg DBO5 soit 92 %
Respect des normes européennes et nationales sur les eaux traitées	OUI
Respect des prescriptions locales sur les eaux traitées	OUI
Nombre de déversement en tête de station	0
Impact significatif du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur	NON
Nouveau débit de référence calculé pour 2024	550 m3/j

Au niveau documentaire :

Critère	Conclusion	Commentaires CLCL
Diagnostic périodique	OUI	
Diagnostic permanent	NON- à réaliser avant 31/12/2024	Démarche en cours pour acquisition d'un outil permettant d'élaborer ce diagnostic à partir des différentes sources de données
Transmission du programme d'autosurveillance	OUI	
Transmission du bilan de fonctionnement	NON	
Présence d'un manuel d'autosurveillance	NON	Manuel en attente de signature par AELB
Transmission des données de déversement (temps, volume, pluviométrie)	NON	Non transmission des volumes car pas de mise en place de débitmètre p
Transmissions données à Service Eau France	NON	La CLCL déclare les données sur SISPEA - demande explications

Le Bilan AELB est le suivant :

- Manuel autosurveillance à finaliser avant le 31/07/2024 - Réalisé, en attente de retour AELB
- Point A2 : à localiser et équiper.
- Point de vigilance : fortes variations hydrauliques

GUISSENY :

Comme le souligne le rapport annuel 2023 du SEA la station fonctionne de manière satisfaisante et n'a pas d'impact significatif sur le milieu récepteur. Le nombre de raccordement sur les extensions de réseau est satisfaisant.

Le bilan annuel de la DDTM

Systeme de collecte : Les points A1 et R1 identifiés comme pouvant avoir un impact sur le milieu récepteur sont suivis en autosurveillance. Ils ont fait l'objet d'une validation complète par Eau du Ponant (organisme extérieur) en juin 2023.

Nombre de déversements points A1	1
Nombre de déversements points R1	0

Système de traitement :

Charge organique (jour de pointe)	107 kg DBO5 / j soit 30 % de la capacité
Respect des normes européennes et nationales sur les eaux traitées	OUI
Respect des prescriptions locales sur les eaux traitées	OUI
Nombre de déversement en tête de station	0
Impact significatif du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur	OUI
Nouveau débit de référence calculé pour 2024	1100 m3 /j

Conformité documentaire :

Critère	Conclusion	Commentaires CLCL
Diagnostic périodique	OUI- a renouveler avant 31/03/2033	
Diagnostic permanent	NON- à réaliser avant le 31/12/2024	Achat outil pour réalisation
Transmission du programme d'autosurveillance	OUI	
Transmission du bilan de fonctionnement	NON	Achat outil pour réaliser
Présence d'un manuel d'autosurveillance	NON	En attente retour AELB
Transmission des données de déversement	NON	Non transmission des volumes car pas de mise en place

(temps, volume, pluviométrie		de débitmètre possible
Transmissions données à Service Eau France	NON	

PLOUDANIEL :

Comme le souligne le rapport annuel 2023 du SEA la station fonctionne de manière satisfaisante et n'a pas d'impact significatif sur le milieu récepteur.

Risque identifié de coupure électrique. Mise en place d'un groupe électrogène pour le poste d'entrée à finaliser.

Le bilan annuel de la DDTM

Système de collecte :

Nombre de déversements points A2	6	Sécurisation par groupe électrogène
Nombre de déversements points R1	0	

Conformité du système de traitement :

Charge organique (jour de pointe)	69 kg /DBO5 /j soit 55 %
Respect des normes européennes et nationales sur les eaux traitées	OUI
Respect des prescriptions locales sur les eaux traitées	OUI
Nombre de déversement en tête de station	6
Impact significatif du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur	NON
Nouveau débit de référence calculé pour 2024	460 m3 / j

Conformité documentaire :

Critère	Conclusion	Commentaires CLCL
Diagnostic périodique	OUI	
Diagnostic permanent	NON- à réaliser avant le 31/12/2024	Démarche en cours pour acquisition d'un outil
Transmission du programme d'autosurveillance	OUI	
Transmission du bilan de fonctionnement	NON	Démarche en cours pour acquisition d'un outil
Présence d'un manuel d'autosurveillance	NON	Attente signature DDTM
Transmission des données de déversement (temps, volume, pluviométrie)	NON	Non transmission des volumes car pas de mise en place
Transmissions données à Service Eau France	NON	

PLOUIDER :

Rapport annuel 2023 du SEA : la station fonctionne de manière satisfaisante et n'a pas d'impact significatif sur le milieu récepteur.

Nombre de déversements points R1	0
----------------------------------	---

Le bilan annuel de la DDTM **non communiqué à ce jour**

Conformité système de traitement :

Charge organique (jour de pointe)	88 kg DBO5 / j
-----------------------------------	----------------

Respect des normes européennes et nationales sur les eaux traitées	OUI
Respect des prescriptions locales sur les eaux traitées	OUI
Impact significatif du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur	NON
Nouveau débit de référence calculé pour 2024	333 m3 / j

Conformité documentaire :

Critère	Conclusion	Commentaires CLCL
Diagnostic périodique	OUI	
Transmission du programme d'autosurveillance	OUI	
Transmission du bilan de fonctionnement	NON	
Transmission des données de déversement (temps, volume, pluviométrie)	NON	
Transmissions données à Service Eau France	NON	

LESNEVEN

Rapport annuel 2023 du SEA : la station fonctionne de manière satisfaisante et n'a pas d'impact significatif sur le milieu récepteur.

Le bilan annuel de la DDTM

Système de collecte :

Nombre de déversements points A1	15	
Nombre de déversements points R1	10	

Système de traitement :

Charge organique (jour de pointe)	774 soit 96 %
Respect des normes européennes et nationales sur les eaux traitées	OUI
Respect des prescriptions locales sur les eaux traitées	OUI
Impact significatif du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur	NON
Nouveau débit de référence calculé pour 2024	2600 m3 / j

Conformité documentaire :

Critère	Conclusion	Commentaires CLCL
Diagnostic périodique	OUI	
Diagnostic permanent	NON	Achat outil informatique
Transmission du programme d'autosurveillance	OUI	
Transmission du bilan de fonctionnement	NON	Achat outil informatique
Présence d'un manuel d'autosurveillance	OUI	
Transmission des données de déversement	OUI	

(temps, volume, pluviométrie		
Transmissions données à Service Eau France	OUI	

Production de boues, déchets et autres sous-produits

		2020	2021	2022	2023
Production de boues - Station de Lesneven	Matières sèches évacuées (TMS)	146.3	135.48	151.6	147.19
	Valorisation des boues	Compostage (100%)			
	Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%	100 %
Production de boues - Station de Plouider	Matières sèches évacuées (TMS)	10.8	16.03	12.4	16.4
	Valorisation des boues	Compostage (100%)			
	Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%	100 %
Production de boues - Station de Ploudaniel	Matières sèches évacuées (TMS)	26.4	23.23	26.6	27.6
	Valorisation des boues	Compostage (100%)			
	Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%	100 %
Production de boues - Station de Guissény	Matières sèches évacuées (TMS)	22.7	28.69	39.2	48
	Valorisation des boues	Compostage (100%)			
	Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%	100 %
Production de boues - Station de Brignogan	Matières sèches évacuées (TMS)	22.8	17.31	23.8	21.93
	Valorisation des boues	Compostage (100%)			
	Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%	100 %

La STEP de Lesneven accueille les boues liquides de la STEP de Brignogan et les boues centrifugées de Guisseny.

1.9. Les interventions et travaux sur le territoire

Intervention d'entretien du réseau

- **Entretien /contrôle du réseau :**

- Désobstruction de branchements ou réseaux : 30 interventions pendant les heures ouvrées, 7 en astreinte.
- Inspections télévisées : 1.85 km inspectés.

Commune	Secteur	Linéaire réseau
Lesneven	Pen Ar Choat	541
Lesneven	Square Max Jacob	219
Lesneven	Valy Goz	508.5
Le Folgoët	Rue des Jonquilles – Violettes	583.8

-
- Curages : ensemble des postes de relevage deux fois par an.
- Campagne de test à la fumée : communes de Ploudaniel et Plouneour Brignogan Plages sur 7.2 km de réseau.

Renouvellements des canalisations

Renouvellement des canalisations	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé (ml)	200	1 060	0
Taux de renouvellement moyen sur 5 ans ⁶ [P253.2]	Non calculable		

Travaux sur le réseau

- **Extension du réseau de collecte des eaux usées**

Absence d'extension en domaine public.

- **Branchements neufs réalisés hors lotissement.**

	2020	2021	2022	2023
Nbre branchements	20	44	41	36

Décroissance des créations de branchements d'eaux usées hors lotissement.

1.10. Démarche Développement Durable

Depuis la prise de compétence par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020, les mesures en faveur du Développement Durable se mettent en place notamment parmi les points suivants :

- Renouvellement des équipements électromécaniques par des équipements moins énergivores (puissance adaptée aux besoins, variateurs de fréquence sur les pompes quand cela est possible, ... pour réduire les consommations électriques ;
- Déploiement en test de la solution de pilotage par intelligence artificielle de l'aération de la station d'épuration de Guissény ; les stations de Ploudaniel et Lesneven pourront ensuite être équipées.;
- Instrumentation des surverses de postes de refoulement pour quantifier précisément tout déversement au milieu naturel et agir plus rapidement ;
- Profil de baignade des plages de Lerret, La Croix et Barrachou : demande de classement du bassin versant en zone à enjeux sanitaire ;
- Identification des ANC polluants, la mise en place des pénalités associées.

1.11. Le service aux usagers

La gestion clientèle est assurée par le service de l'eau et de l'assainissement de la CLCL sur l'ensemble du territoire.

Conditions d'accueil de la clientèle

- L'accueil physique est positionné au siège de la communauté de communes.
Les horaires d'accueil sont les suivants :
lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30
Fermé le jeudi matin
- L'accueil téléphonique est positionné au siège de la communauté aux mêmes horaires que l'accueil physique.
- Ces deux positions d'accueil gèrent également des demandes par mails.

Gestion clientèle

• Les réclamations

Le taux de réclamations [P258.1] est un indicateur de performance pour la qualité du service, mesuré par un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues.

Le service enregistre l'ensemble des réclamations : par téléphone, par mail parc courrier. Cela couvre l'ensemble des insatisfactions à l'exception des prix.

Le taux 2023 est de 5.53

En total 50 réclamations, hors réclamations sur les tarifs

Cet indicateur est obligatoire uniquement si le présent rapport est soumis à validation par la CCSPL.

• Les impayés

Factures antérieures au 31/12/2022 – état au 31/12/2023	2023
Taux impayés factures (indicateur P257.0 en %)	1.215

La donnée 2023 couvre les redevances et les prestations (SPANC SPAC). Le montant se détaille comme suit :

- Impayés contrôles SPAC : 278.3 euros
- Impayés contrôle SPANC : 2 186.35 euros
- Impayés redevances assainissement : 26 464 euros

Il convient de mentionner également le montant de 25 005 euros au titre des travaux (extension réseaux assainissement).

• Les abandons de créances et versements à un fonds de solidarité

	2021	2022	2023
Montant des abandons de créances [P109.0]	857,70 €	703.14 €	199.03 €
Admission en non valeurs		6 444.97 €	13 493.91 €

La CLCL ne réalise pas de versement à un fond de solidarité.

2. Le prix du service de l'assainissement

2.1. Les modalités de tarification

➤ Les tarifs

Les élus communautaires votent les tarifs applicables au budget assainissement sur l'ensemble de la CLCL dans le but :

- De financer le service
- D'équilibrer le budget
- De permettre la réalisation des investissements nécessaires

Les élus, sur la base des données de fonctionnement et de besoin en investissements ont travaillé sur la convergence tarifaire sur le second semestre 2023 pour une mise en application en 2024.

➤ Redevance Agence de l'Eau

En 2007, une nouvelle redevance a été créée pour la modernisation des réseaux de collecte. Les agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'interventions qui ont pour mission de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les Communautés de Communes à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

➤ Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Les services d'eau potable et d'assainissement bénéficient d'un taux de TVA réduit au lieu du taux normal de 20 % (19,6 % avant 2015) :

- 5,5 % pour le service d'eau potable
- 10,00 % pour le service d'assainissement (7 % avant 2015)

2.2. Le prix de l'assainissement collectif

2.2.1. La facture 120m3

Plounéour-Brignogan-Plages :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	110,0000	1 u.	110,00	11 (10%)	121,00
Consommation	1,6200	120 m ³	194,40	19,44 (10%)	213,84
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
Sous total assainissement					334,84

Goulven :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	116,0000	1 u.	116,00	11,6 (10%)	127,60
Consommation	1,6230	120 m ³	194,76	19,48 (10%)	214,24
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
sous total assainissement			TOTAL T.T.C. (€)		362,96

Guissény :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	116,3000	1 u.	116,30	11,63 (10%)	127,93
Consommation	1,4800	120 m ³	177,60	17,76 (10%)	195,36
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
sous total assainissement					344,41

Kerlouan :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	116,3000	1 u.	116,30	11,63 (10%)	127,93
Consommation	1,4800	120 m ³	177,60	17,76 (10%)	195,36
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
sous total assainissement					344,41

Le Folgoët :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	25,0000	1 u.	25,00	2,5 (10%)	27,50
Consommation	1,6500	120 m ³	198,00	19,8 (10%)	217,80
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
sous total assainissement					266,42

Lesneven :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	34,8800	1 u.	34,88	3,49 (10%)	38,37
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	0,4400	30 m ³	13,20	1,32 (10%)	14,52
Conso. tranche 2 (> 30 m ³)	1,6600	90 m ³	149,40	14,94 (10%)	164,34
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
sous total assainissement					238,35

Ploudaniel :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	25,0000	1 u.	25,00	2,5 (10%)	27,50
Consommation	1,6500	120 m ³	198,00	19,8 (10%)	217,80
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
sous total assainissement					266,42

Plouider :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	45,0000	1 u.	45,00	4,5 (10%)	49,50
Consommation	1,4800	120 m ³	177,60	17,76 (10%)	195,36
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
sous total assainissement					265,98

2.2.2. Comparaison du prix de l'assainissement collectif

Les études statistiques disponibles auprès de SISPEA :

- en moyenne, sur la France entière, le prix de l'assainissement des eaux usées était de 2,11 € TTC/m³ en 2021

Sur le département du Finistère, le prix de l'assainissement collectif en 2021 est de :

- moyenne départementale : 2,34 €/m³

2.2.3. Décomposition du prix de l'assainissement collectif

La Délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés du service pour l'exercice 2023 est la suivante :

➤ Travaux et prestations :

NB: Facturation au taux de TVA en vigueur

		POUR RAPPEL Tarif 2022		Tarif 2023
	Unité	HT	Variation	HT
BRANCHEMENT				
Raccordement au réseau < = 10ml y compris tabouret	u	1 500,00 €	7%	1 605,00 €
le ml > 10ml sur devis				
Raccordement au réseau Parc de loisirs du Polder (Guissény/Plouguerneau < = 10ml y compris tabouret	u	626,00 €		626,00 €
Participation Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC)	u	2 700,00 €		2 700,00 €
Participation Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC)- Parc de loisirs du Polder Guissény/Kerlouan	u	501,00 €		501,00 €
CONTRÔLE				
Contrôle de bon raccordement moins de 10 points d'eau (1ere contre visite incluse)	u	121,00 €	5%	127,05 €
Contrôle de bon raccordement s de 10 points d'eau et plus (1ere contre visite incluse)	u	242,00 €	5%	254,10 €
INTERVENTION hors forfait				
Intervention d'un agent Heure Ouvrée - Tarif de M/O	h	38,76 €	5%	40,70 €
Intervention d'un agent Heure Non Ouvrée - Tarif de M/O	h	77,20 €	5%	81,06 €
Engins de chantier (minipelle,...)	h	71,40 €	5%	74,97 €
Passage caméra, hydrocureuse sur devis				

➤ Part fixe et part variable en assainissement collectif :

avec application de la TVA (au taux en vigueur)

	POUR RAPPEL Tarif €HT	Tarif €HT
<i>Part fixe Cté (HT)</i>	2022	2023
Goulven	116,00 €	116,00 €
Industriel sous convention	1 740,00 €	1 740,00 €
Le Folgoët	15,00 €	25,00 €
Lesneven	34,88 €	45,00 €
Ploudaniel	15,00 €	25,00 €
Plouider	42,00 €	45,00 €
Plounéour-Brignogan-Plages	85,79 €	110,00 €
SIAC Guissény-Kerlouan	116,30 €	116,30 €

	POUR RAPPEL Tarif €HT	Tarif €HT
<i>Part variable Cté (HT)</i>	2022	2023
Goulven	1,620 €	1,62 €
Goulven pénalité non raccordement		3,24 €
Goulven pénalité de non-conformité		1,62 €
Le Folgoët	1,617 €	1,65 €
Le Folgoët pénalité de non raccordement		3,30 €
Le Folgoët pénalité de non-conformité		1,65 €
Lesneven 0-30	0,440 €	0,70 €
Lesneven pénalité de non raccordement 0-30		1,40 €
Lesneven pénalité de non-conformité 0-30		0,70 €
Lesneven > 30	1,554 €	1,70 €
Lesneven pénalité non raccordement > 30		3,40 €
Lesneven pénalité non-conformité >30		1,70 €
Ploudaniel	1,664 €	1,65 €
Ploudaniel pénalité de non raccordement		3,30 €
Ploudaniel pénalité de non-conformité		1,65 €
Plouider	1,359 €	1,48 €
Plouider pénalité de non raccordement		2,96 €
Plouider pénalité de non-conformité		1,48 €
Plounéour-Brignogan-Plages	1,620 €	1,62 €
Plounéour-Brignogan-Plages pénalité de non raccordement		3,24 €
Plounéour-Brignogan-Plages de non conformité		1,62 €
SIAC Guissény-Kerlouan	1,257 €	1,48 €
Guissény-Kerlouan pénalité de non raccordement		2,96 €
Guissény-Kerlouan pénalité non conformité		1,48 €

Poursuite de la convergence des parts fixes sur les communes de Ploudaniel et Le Folgoët.

Tarif de la part variable stable sur les communes de Goulven ; Plouider, Plounéour-Brignogan - Plages

➤ Tarifs du SPANC :

Intitulé des tarifs SPANC	Unité	POUR RAPPEL	Variation	Tarif 2023
		Tarif 2022		HT
Redevance pour diagnostic de l'existant et contrôle de bon fonctionnement y compris lors des ventes	u	102,00 €	5,00%	107,10 €
Redevance pour contrôle de la conception	u	46,36 €	5,00%	48,68 €
Redevance pour contrôle de la réalisation	u	74,19 €	5,00%	77,90 €
Redevance pour inaccessibilité de l'installation	u	74,19 €	5,00%	77,90 €
Majoration de la redevance ANC pour visite de contrôle refusée ou absences injustifiées au rendez-vous de visite:	u	148,36 €	5,00%	200%
Redevance pour contre visite des habitations vendues dans les 12 mois suivant cette dite vente et n'ayant pas fait l'objet d'une réhabilitation	u	74,19 €		
Majoration de la redevance ANC tant que les travaux ne sont pas effectués		400%		400%

2.2.4. L'évolution du prix de l'assainissement collectif

Les tarifs sont modifiés le cas échéant par délibération du Conseil communautaire depuis la prise de compétence au 1^{er} janvier 2020.

2.3. Les éléments financiers du service

Il est à noter que, comptablement, la CLCL dispose depuis le 01/01/2022 d'un budget assainissement, pour les équipements d'assainissement collectif gérés en régie et la gestion des assainissements non collectifs. Le budget de la DSP a été dissous au 31/12/2021.

2.3.1. Les recettes

2.3.1.1. Assainissement collectif

Recettes des redevances perçues auprès des usagers assujettis

Les recettes perçues auprès des abonnés pour la collecte et le traitement des eaux usées se composent des abonnements et parts variables relatifs à la collecte d'eaux usées.

Périmètre budget assainissement :
2023 : 1 424 101 €

Autres recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation regroupent les produits de travaux (branchement neufs) et les produits accessoires (frais d'accès au service...). Ces recettes sont comptées hors redevance perçues auprès des usagers assujettis.

Budget Assainissement :

Exercice 2023 chapitre 70 budget assainissement		
	prévu	réalisé
704 - Travaux	139 793 €	166 665 €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	1 250 000 €	1 424 101 €
706121 - Redevance modernisation réseaux	0 €	1 795 €
70613 - PFAC	297 000 €	520 357 €
7062 - Redevance d'assainissement non collectif	140 000 €	162 467 €
754 - Redevance pour défaut de branchement	0 €	16 082 €
	1 826 793,40	
		€ 2 275 384,70 €

2.3.2. Les renouvellements

Renouvellement

La totalité des renouvellements effectués par la CLCL sont comptabilisés en investissement.

2.3.3. Les investissements (assainissement collectif uniquement)

Investissements réalisés

Les travaux d'investissement sont effectués par la CLCL.

Le détail des investissements réalisés sur des installations existantes est précisé ci-dessous :

Commune	Descriptif
Lesneven	Etude de Suppression point A1 déversement Place des Douves
Lesneven	PR Kerargroas
Lesneven	PR Le Parcou
Lesneven	Remplacement des pompes de recirculation et mise en place de variateurs de fréquence (STEP)
Lesneven	Preleveur STEP
Lesneven	Remplacement dégrilleur STEP
Plouider	remplacement brosse dégrilleur STEP
Plouider	Preleveur STEP
Plounéour-Brignogan-P	Chantier 9 - Plounéour-Brignogan-Plages - Rue de la Corniche : Renouvellement
Plounéour-Brignogan-P	Réparation moteur turbine STEP
	Branchements neufs
	S4W : remplacement S500
	Mise en niveau filière de compostage : murets, protection

	Matériel informatique et téléphonique (STEP)
	Superviseur PC win 2
	Outillage STEP et divers matériels
	6 Sonde piezzo sur PR
	2 remorques 750kg STEP (transporter le dégrillage des paniers)
	Aménagement Berlingo responsable exploit

Montant total de l'investissement : 873 735 €

Certains dossiers ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès des différents financeurs (agence de l'eau, Région Bretagne, Conseil Départemental).

269 500 € ont été perçus par la CLCL au titre de subventions en 2023 (Agence de l'eau, département,).

Projets à l'étude et à réaliser pour 2024

- Mise en oeuvre de la convergence tarifaire.
- Investissements travaux /étude :

Commune	Descriptif
Ploudaniel	STEP Ploudaniel : Mesure de volume point réglementaire A2
Plounéour-Brignogan-plages	Travaux automatisme sur STEP PBP : mise en place d'un skw en lieu et place du logiciel de supervision Arlequin
Plounéour-Brignogan-plages	PR la Gare (Mise en Place d'anti chute au niveau de la trappe d'entretien du degriilleur)
Commun	Potence mobile pour PR
Commun	Branchement neuf
Lesneven-Le Folgöet	Réhabilitation des regards identifiés comme dégradés suite aux nuits de sectorisation
Commun	Mise à jour du plan des réseaux
Plounéour-Brignogan-plages	STEP : Mise en place d'un tamis rotatif à la place du dégrilleur
Lesneven	Recherche de non-conformité chez les particuliers : test à la fumée (Bassins 21;23)
Commun	Accessibilité des réseaux non visitables et à passer en inspection video : Ploudaniel amont kerjoly
Commun	Hypervision : répondre aux exigences de diagnostic permanent
commun	Implantation de 4 Sonde piezzo sur PR existant
Le Folgöet	Quartier des Fleurs : rue des Jonquilles
Lesneven	Libération : tranche 2
Lesneven	Rue Ropartz
Lesneven	Chantier 14 - Lesneven - Rue Alain Cap : Renouvellement
Lesneven	Chantier 15 - Lesneven - Bd du Maréchal Leclerc : Renouvellement
Le Folgöet	PR Kerbriant

2.3.4. L'évolution de la dette (assainissement collectif uniquement)

Etat de la dette

Budget Assainissement :

7 859 916 € d'emprunts à rembourser au 31/12/2023

Répartis sur 23 emprunts ou avances conclus à échéances et taux variés.

ANNEXES

Annexe I : Méthode de calcul des indicateurs de performance

➤ Le service d'assainissement collectif

A. **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées** : Est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble. (arrêté du 2 mai 2007)

B. **B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (arrêté du 2 mai 2007) : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :**

- 10 points : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :
- + 15 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)
 - + 15 : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
 - + 15 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
 - + 10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)
 - + 10 : inventaire pompes et équipements électromécaniques
 - + 10 : dénombrement des branchements sur les plans de réseaux)
 - + 10 : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau
 - + 10 : localisation et identification des interventions
 - + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement

C. **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.

D. **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte** (arrêté du 2 mai 2007) : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, les éléments indiqués aux points B et C suivants n'étant pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

E. **A – Éléments communs à tous les types de réseaux**

- + 20 : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)
- + 10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)
- + 20 : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
- + 30 : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes
- + 10 : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des

communes + 10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

+ 10 : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

+ 10 : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage

- F. **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau** : est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements. (Arrêté du 2 mai 2007).
- G. **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées** : Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
- H. **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.
- I. **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.
- J. **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau** : parmi les bilans de fonctionnement des équipements d'épuration réalisés sur 24h, nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans (arrêté du 2 mai 2007).

Annexe II : Note d'information de l'Agence de l'Eau

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**.

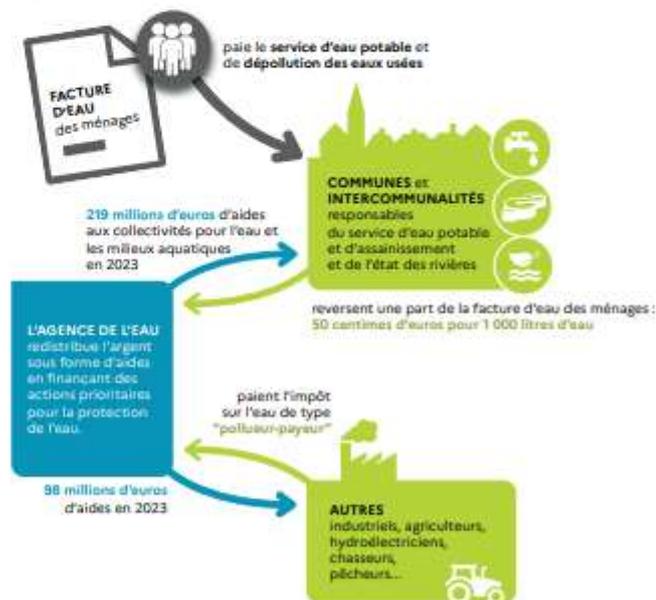
Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-4 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1067 du 8 août 2016 - art.31, impose à **la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint le présent note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpq/vois-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition mars 2024

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Kéris - Bât. B
38, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dépt. 44 • 45 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 45 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18



Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Godélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marméhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10

Etablissement AELBLOC • Mars 2024 • Imprimé sur papier REFC®



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

#ENTREZDANSLALÉGENDE



**Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù**

12, boulevard des Frères Lumière 29260 Lesneven
02 98 21 11 77 • contact@clcl.bzh

clcl.bzh •   